



STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03

statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 7 juin 2021

Présents : Christophe MORCILLO – Laurent CHABAUD

Consultant : Jean-Claude LEFRANC (CTDA)

INFORMATIONS

Le Comité exécutif de la F.F.F. ayant communiqué ses orientations sur les modalités d'application du Statut de l'arbitrage pour la saison 2020-2021, la Commission régionale du statut de l'arbitrage a réuni l'ensemble des commissions départementales le jeudi 3 juin 2021 afin de définir les mesures applicables sur tout le territoire de LAuRAFoot.

La Commission du Statut de l'arbitrage du DLR se réunira donc très prochainement afin que les clubs soient informés au plus vite de leur situation vis-à-vis du Statut.